

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

---

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 12, après les mots :

« protection des »,

insérer les mots :

« données personnelles et des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La protection des données doit être une exigence en tant que telle. Elle ne recouvre pas nécessairement celle de respect de la vie privée.